



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 15031

Texte de la question

M. Jean Tiberi demande à M. le ministre de la culture et de la communication les sentiments qu'inspire au Gouvernement la communication de l'Académie des sciences morales et politiques à propos du devenir du français. Cette communication a insisté sur les relâchements dans le parler de la langue, la disparition progressive de l'emploi du passé simple et du subjonctif, la maladresse d'utilisation du participe passé, les détériorations de l'orthographe, l'abus des sigles et des locutions d'attente sans signification. Elle souligne enfin l'absolue nécessité d'une intervention déterminée du Gouvernement en faveur d'une politique intérieure et internationale de la langue française.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu signaler à l'attention du ministre de la culture et de la communication l'intervention de M. Gabriel de Broglie à l'Académie des sciences morales et politiques. Cette communication apporte une vision claire et nuancée du « mouvement des langues » et particulièrement de l'évolution du français dans le contexte mondial. Ce constat, empreint d'objectivité, rend compte de la situation actuelle de notre langue. L'évolution de la langue elle-même dans ses aspects lexicaux et grammaticaux est indubitable. Entre autres causes, l'interpénétration croissante des langues et des cultures n'est pas sans conséquence. L'évolution naturelle de toute langue est fondée sur l'économie des moyens ; elle passe par la simplification et aussi par le changement, dans l'usage, des formes normées. Qu'il faille mener une politique linguistique ambitieuse et déterminée pour maintenir la qualité du français et sa place dans le monde est un objectif du Gouvernement. Le Premier ministre a ainsi signé le 14 février dernier une circulaire relative à l'emploi de la langue française qui demande notamment d'assurer la primauté du français sur le territoire national et d'affirmer la place du français sur la scène internationale. Les services du ministère de la culture et de la communication et, en premier lieu, la délégation générale à la langue française et aux langues de France interviennent activement à l'égard de la place du français dans les instances internationales, la lutte contre l'illettrisme, la politique linguistique des entreprises, l'enrichissement de la langue par l'intermédiaire du dispositif interministériel de terminologie, le soutien à la francophonie. Cette politique de la langue s'accompagne d'un effort permanent de sensibilisation du public. La récente Semaine de la langue française et de la francophonie, pilotée par la délégation générale, a rencontré un très vif succès et montré que le français est l'affaire de tous. Le ministre de la culture et de la communication veillera naturellement avec vigilance et fermeté à la poursuite des actions menées dans le cadre de la politique de la langue française.

Données clés

Auteur : [M. Jean Tiberi](#)

Circonscription : Paris (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15031

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 24 mars 2003, page 2136

Réponse publiée le : 19 mai 2003, page 3869